



Mars 2009

C dans l'air...

Déductions fiscales

Les clubs FFVoile figurent parmi les organismes d'intérêt général susceptibles de bénéficier des dispositions de l'article 200 du code général des impôts. Ainsi, les dons et versements (par exemple certaines **cotisations**) effectués à leur profit ouvrent droit à **une réduction d'impôts égale à 66 % du montant des sommes versées**. La condition d'intérêt général implique que l'activité du club ne soit pas lucrative, que sa gestion soit désintéressée et que son fonctionnement ne se limite pas à un cercle restreint de personnes. Le versement (don ou **cotisation**) doit être effectué à titre gratuit, sans contrepartie directe ou indirecte. Cependant des tolérances existent et le bénéfice du régime fiscal peut être applicable si le club remet un bien de faible valeur, envoie un bulletin d'information ou offre l'accès à des prestations si celles-ci sont aussi ouvertes à un large public. Cette disposition permet donc à certains clubs de pouvoir afficher un tarif de cotisation et la réduction fiscale associée de 66%. Par exemple, pour une cotisation annuelle de 100€ la réduction d'impôt sur le revenu est de 66€. Le club doit alors transmettre à ses adhérents un reçu fiscal.

Il paraît important de faire connaître et d'afficher cet avantage dans les plaquettes tarifaires du club : **Exemple : Cotisation : 30 € Déduction possible de - 66 %** (Un reçu fiscal vous sera remis chaque année. Il est à joindre à votre déclaration fiscale loi 2003 709 du 01/08 et article CGI 200 - 238 bis)

Pour savoir si toutes les conditions sont réunies, en fonction du fonctionnement de votre club, il est possible de demander à l'administration de se prononcer sur votre situation au regard des dispositions fiscales relatives au mécénat.

Cofinancement EFV/Orange 2009

Le nouveau site internet de gestion des commandes pour les cofinancements Orange est ouvert : www.ffv.developpement.org

Outre la possibilité de commander le matériel cofinancé par notre partenaire Orange pour les EFV, il comportera un accès pour les commandes des packs labels des clubs, une rubrique communication qui proposera le téléchargement d'outils, de photos, de vidéos et de documents (plaquettes, diplômes...). Chaque ligue ou cadre pourra visualiser les commandes de ses clubs. Cette organisation doit permettre de renforcer l'usage du site en limitant les bons de commande et les accès. Un accès formateur devrait permettre le téléchargement de montages à destination des formations. L'ensemble des accès ouvrira progressivement durant le printemps.

Nouvelle plaquette de communication pour les points plage FFVoile

La plaquette de communication des Points Plage est relookée cette saison. Elle permet la promotion du réseau par une cartographie des sites labellisés. Elle détaille aussi les services offerts comme : le « Pass'sensations » utilisable dans tous les Points Plage FFVoile en 2009. Enfin, elle présente tous les avantages du réseau :

- ❖ mise en main du matériel
- ❖ surveillance du plan d'eau
- ❖ conseils et assistance
- ❖ enseignement personnalisé
- ❖ horaires à la carte
- ❖ réservation possible
- ❖ forfait pass'sensations
- ❖ avantages licenciés FFVoile



Le guide « Monter un projet socio-éducatif par les sports nautiques »

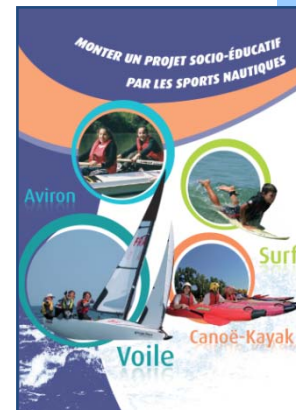
Ce document est le résultat du travail commun des Fédérations Françaises d'Aviron, de Canoë-Kayak, de Surf et de Voile, soutenues par le Ministère de la Santé et des Sports et le Pôle ressource National Sport, Education, Insertion. Ce guide est conçu pour les clubs sensibles à la problématique de la **cohésion sociale** et pensé pour accompagner les bénévoles et les professionnels dans une démarche de projet. Il est composé d'une partie théorique qui aborde les moments clés du projet et d'une partie pratique sous forme de grille pour formaliser les éléments de diagnostic, de contexte ou encore de mise en œuvre. Il ne demande pas une lecture linéaire : plusieurs modes d'entrées sont donc possibles en fonction des besoins ou des attentes de chacun.

Le guide « Monter un projet socio-éducatif par les sports nautiques » est disponible gratuitement sur commande auprès du département développement.

La plaquette de communication « le nautisme, une école de la vie » conçue pour communiquer en direction des acteurs du monde social est toujours disponible. De nombreux documents dont un guide des financements sont produits par le Pôle Ressource National Sport, Education, Insertion.

<http://www.sport-education-insertion.jeunesse-sports.gouv.fr/>

Renseignement et commande : developpement@ifv.fr



C'est nouveau, tout bio, tout écolo...

Campagne « J'apprends la mer, les lacs et les rivières »

Dans le cadre de la mission « nautisme et développement durable » confiée par le ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du développement durable et de l'Aménagement du territoire (MEDAT), à Catherine Chabaud, une campagne nationale « J'apprends la mer, les lacs et les rivières » est lancée. Elle vise à développer une démarche de responsabilisation du grand public au **respect des règles de sécurité et à la préservation de l'environnement (mer et eau douce)**. Pour y participer, la FFVoile a bien sûr adhéré à la charte. Pour être partenaires de la campagne, les clubs peuvent organiser des manifestations lors de la « **Semaine de la mer** » **du 8 au 14 juin 2009**. Une bonne occasion de promouvoir les activités des clubs dans le domaine de la sécurité et de l'environnement juste avant la saison !

Des outils pour les acteurs partenaires : 6 affiches « génériques » qui illustrent chacune un geste de sécurité ou de respect de l'environnement : 3 affiches « environnement » : • « Les plages, je les garde propres » • « A bord, je préfère les éco-produits » • « A bord ou au port, je trie mes déchets » et 3 affiches « sécurité » : • « Pas de sortie sans avoir vérifié la météo » • « Sur l'eau, je porte toujours mon gilet de sauvetage » • « Mon matériel est vérifié, je peux embarquer ». Des outils complémentaires : 1 guide pédagogique mer développant les contenus « Sécurité » et « Environnement » et 1 sticker « Label » de la campagne.

Ces outils seront réalisés et produits par le MEDAT. Ils seront regroupés dans un kit de communication téléchargeable sur le site. Une communication nationale pour promouvoir les messages de la campagne et les actions des partenaires se fera par : une **campagne de presse** (conférence de presse avec les partenaires de la campagne); un **site Internet** (les messages de la campagne, un calendrier des manifestations ...) et une **campagne radio**. Cette communication nationale sera complétée par une communication régionale (achats d'espaces sur les zones littorales, dossier de presse sonore aux radios locales).

Lancement du Grenelle de la mer

La mer qui couvre 70% de la surface de notre globe, représente un enjeu majeur pour l'avenir car les océans et les mers sont essentiels à notre planète. Le Grenelle de l'environnement a fixé des orientations pour une meilleure prise en compte du milieu marin : développement des aires marines protégées, mise en place d'une trame verte et bleue, création d'autoroutes de la mer, développement des énergies renouvelables, affichage de la nécessité d'une stratégie nationale pour la mer, etc. Il a acté la nécessité de mettre en place **une stratégie nationale pour la mer**. Il faut maintenant définir et mettre en place cette stratégie avec de nouvelles actions au plan national, européen et international. Le **Grenelle de la mer** réunira l'Etat, les collectivités territoriales, les acteurs de l'économie maritime et les représentants de la société civile pour définir une feuille de route en faveur de la mer, du littoral et de la promotion des activités maritimes dans une perspective de développement durable. La 1ère phase est consacrée au dialogue et à l'élaboration des propositions au sein de **4 groupes thématiques transversaux**. A l'issue de cette concertation d'environ deux mois, un **projet de plan** sera établi. Il contiendra **des objectifs, des engagements et des mesures concrètes et quantifiables** recueillant un accord le plus large possible des participants, en vue d'une validation par un comité interministériel de la mer avant l'été.

Bons plans...

Opération : 1 place enfant offerte pour toute place adulte achetée

Votre club peut devenir partenaire d'une opération Kellogg's (leader marque céréales) qui consiste à drainer du trafic vers les clubs de voile de la Fédération. Le message « une journée inoubliable » incite les enfants à découvrir une activité sportive grâce à la formule « 2 pour 1 » : l'adulte paye la prestation au plein tarif et l'enfant en bénéficie gratuitement. Le partenariat proposé est gratuit. Il peut permettre : de toucher de nouveaux clients, une plus grande fréquentation du public vers le club, de sensibiliser les clients à la qualité de service du club, un référencement sur le site Internet dédié pendant toute la durée de l'opération (de juillet 2009 à décembre 2010). Si vous êtes intéressé par ce type de partenariat, un formulaire d'adhésion est disponible auprès du département développement.